



Règlement particulier du 10^{ème} Tournoi de Chassieu 06, 07 et 08 mai 2017

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD, sous la surveillance du Juge-Arbitre, Hugues CLEMENT.

Article 1 : Joueurs concernés

- * Tous les joueurs vétérans, séniors, juniors (U19), cadets (U17) et minimes (U15), licenciés à la FFBaD, sont autorisés à participer à ce tournoi, en conséquence, les benjamins (U13) et poussins (U11) ne le sont pas. Les joueurs de pays limitrophes pourront également s'inscrire, à condition d'attester de la preuve de leur licence dans leur fédération, et sous validation de l'organisation.

Les séries de classement ouvertes sont : N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9

- * En fonction du nombre de participants dans certaines séries, l'organisateur se réserve le droit de fusionner, diviser, regrouper ou de supprimer des séries.
- * Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi.

Article 2 : Tableaux proposés et mode de compétition

- * Les tableaux proposés sont : simples, double hommes, double dames et double mixte. La phase qualificative se fera en poules de 3 ou plus avec 1 ou 2 sortants, en fonction du nombre d'inscrits, puis phase éliminatoire.
- * **Les simples se dérouleront le samedi, les doubles dames et hommes le dimanche, les doubles mixtes le lundi.**
- * Les modalités exactes de la compétition seront affichées le jour même. Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 3 : Nombre de participants, critères en cas de surnombre

- * **Le nombre de participants est limité aux 300 premières inscriptions, sachant que chaque tableau aura un nombre limité d'inscrits.**
- * En cas de surnombre, ce sera l'ordre d'arrivée des inscriptions, **avec règlement**, qui sera retenu. Les autres joueurs seront placés en LA.

Article 4 : Nombre de disciplines, panachage des séries

- * **Les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux, dans 3 séries différentes**
- * **L'inscription dans un tableau sera autorisée si le joueur (ou chaque joueur de la paire) a, au maximum, un classement inférieur de 2 classements à celui du tableau. Exemple : une inscription en DH R4 sera possible si les deux joueurs ont au moins un classement R6. Exception est faite pour les joueurs classés P12 et NC qui pourront s'inscrire en D9.**

Article 5 : Date limite d'inscription

- * **La date limite d'inscription** est prévue au **19 Avril 2017**, cachet de la poste faisant foi.
- * **Le tirage des tableaux** s'effectuera le **23 Avril 2017** à l'aide du CPPH de la FFBaD à cette date. Seuls les joueurs en règle à cette date avec leur licence sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux.

Article 6 : Droits d'engagement

- * Le montant sera de **14 €** pour 1 tableau, **17 €** pour 2 tableaux et **20 €** pour 3 tableaux.

Article 7 : Mode d'inscription et de règlement

- * Des pré-inscriptions pourront se faire par mail, suivies du règlement par envoi postal :
soph.faller@gmail.com
- * **Les inscriptions se feront uniquement via le site internet Badnet** : <http://www.badnet.org/badnet/src/>
- * Le règlement (par chèque à l'ordre du CBC69 ou par virement) sera à envoyer, avant la date limite d'inscription, à :
**Sophie FALLER
10 rue Colbert
69740 GENAS**
- * **Aucune inscription ne sera validée avant réception du règlement.**

Article 8 : Les volants

- * Les volants seront à la charge des joueurs. Seuls les volants homologués par la FFBaD sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase :
 - Volants plumes : **RSL Grade 3**

Article 9 : Arbitrage

- * Tous les matchs seront en auto arbitrage. Si certains arbitres, stagiaires, ou jeunes officiels souhaitent arbitrer des matchs, qu'ils se fassent connaître auprès de la table de marque et du juge arbitre présents sur le tournoi. En fonction du nombre de volontaires, nous pourrons éventuellement proposer un arbitre sur les finales.

Article 10 : Les matchs

- * L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation du programme. L'horaire est donné à titre indicatif.
- * **Attention** : selon l'avancement de la compétition, un match pourra être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

Article 11 : Temps de repos

- * Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, mais pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés. Un temps de repos plus long pourra également être accordé par le Juge-Arbitre s'il l'estime nécessaire.

Article 12 : Le temps dit « d'échauffement » sur le terrain

- * Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris.
- * Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tout leur matériel : 2 raquettes, boissons, serviettes, volants....
- * Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour avant 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et avant 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

Article 13 : Règle en cas de volants touchant les structures

- * Tout volant touchant une infrastructure du gymnase ou un panier mural sera compté faute, au service comme en jeu. Le volant touchant un élément mobile du plafond sera remis en jeu au service une seule fois ; en cours de jeu, le volant sera déclaré let.
- * Vu la disposition de la salle et pour respecter l'équité entre les joueurs, le coaching entre les points est interdit.

Article 14 : Tenues et publicités

- * Tout joueur et joueuse aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel.
- * La publicité sur les tenues devra également respecter le règlement officiel.

Article 15 : Absence temporaire d'un joueur

- * Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. En cas d'absence, le joueur absent à l'appel de son match pourra être annoncé « forfait ».

Article 16 : Juges Arbitres

- * Le juge arbitre est **Hugues CLEMENT**, ses décisions sont sans appel.
- * Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, seul un responsable majeur pourra présenter la contestation.
- * Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 17 : Dopage

- * L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au J.A.

Article 18 : Forfait

- * Tout forfait ou abandon après le tirage au sort du **23 Avril 2017** et pendant la compétition devra être justifié dans un délai de 5 jours à réception par l'envoi d'un justificatif précisant NOM et Prénom du joueur ainsi que son numéro de licence, Nom et date de la compétition, à adresser à la ligue Rhône Alpes sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition, voir plus si récidive : **Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien.**

Ou par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org

- * Dans la mesure du possible, les remplacements de joueurs forfaits se feront ainsi :
 - ✓ En simple, un joueur forfait sera remplacé par un joueur placé en liste d'attente.
 - ✓ En doubles, le partenaire du joueur forfait pourra se voir proposer de compléter sa paire par un joueur au choix. En cas de refus, la paire complète sera remplacée par une paire en liste d'attente.
- * Les droits d'inscriptions, passé le délai de la date limite d'inscription, ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Article 19 :

- * La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
- * Un photographe pourra être présent dans le gymnase pour prendre des clichés qui seront diffusés sur le site internet du club. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.

Chassieu, le 29/01/2017

Hugues CLEMENT : Juge Arbitre

